

N° 5881A¹²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

PROJET DE LOI

portant introduction d'un Code de la consommation

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(8.4.2011)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 6 avril 2011 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant introduction d'un Code de la consommation

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 5 avril 2011 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 2 juin 2009 et 12 juin 2009 et 6 juillet 2010 et 15 février 2011 et 22 mars 2011;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 8 avril 2011.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges SCHROEDER

